

## **Conditions générales de vente**

### **Horaires**

Les stages inter-entreprises respectent les horaires suivants :  
Le premier jour de formation : 9h30-13h00 et 14h15-17h30  
Les jours suivants : 9h00-12h30 et 13h45-17h00  
Les horaires sont susceptibles d'être modifiés en accord avec l'animateur.

### **Lieu de la formation**

Les séminaires et formations ont lieu principalement dans nos locaux, mais peuvent avoir lieu chez des partenaires loueurs de salles à Paris dans le cas où toutes nos salles sont occupées. Le lieu du stage est précisé lors de l'inscription et figure sur la convocation qui est adressée aux participants. En cas de force majeure, Ociensa Technologies se réserve le droit de modifier le lieu du stage. Les participants seront alors immédiatement informés de cette modification.

### **Règlement**

La facture est adressée, selon les indications portées par le client sur le bon de commande, au client ou à son OPCA, après exécution de la prestation. Les factures sont, sauf indication contraire spécifiée sur la facture, payables à 30 jours fin de mois à compter de la date de réception de la facture. Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client. Si l'OPCA refuse la prise en charge du coût de la formation, la facture devra être réglée dans son intégralité par le client. Dans le cas où les formations se déroulent sur plusieurs mois, la facturation pourra être mensualisée.

Dans le cas de formation intra-entreprise, Ociensa Technologies pourra exiger un acompte de 30% préalable à la réalisation de la prestation. Ociensa Technologies se réserve le droit de modifier la valeur de l'acompte dans certains cas.

Dans certains cas (entreprises situées hors de France métropolitaine, travailleurs indépendants, particuliers...), Ociensa Technologies se réserve le droit de demander un règlement intégral avant le début de la formation.

### **Refus de commande**

Dans le cas où un client passerait une commande auprès d'Ociensa Technologies, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), Ociensa Technologies pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

### **Pénalités de retard**

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard correspondant au taux en vigueur de la Banque Centrale Européenne majoré de 7 points.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

**Annulation d'inscription à l'initiative du client**

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par courrier ou télécopie.

Formations inter-entreprise

En cas d'empêchement d'un participant, le client a la possibilité à tout moment, de remplacer ce participant par une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins en formation.

Toute annulation de commande intervenant moins de 15 jours ouvrés avant la date de début du stage entrainera le paiement par le client d'une indemnité égale à 30% du montant de la commande et de 60% pour toute annulation 5 jours ouvrés avant le début de la formation. Cette indemnité fera l'objet d'une facture payable à réception.

Formations intra-entreprise

Dans le cadre de formation intra-entreprise, Ociensa Technologies réserve les ressources nécessaires pour la prestation demandée par le client. Pour cette raison, une annulation de commande à l'initiative du client donnera lieu, dans le cas où Ociensa Technologies aura engagé des dépenses auprès de ses différents fournisseurs en vue de la réalisation de cette prestation, à une facturation partielle du montant de la commande selon les conditions suivantes :

- Annulation plus de 15 jours avant le début de la prestation : aucune facturation.
- Annulation entre 15 et 10 jours avant le début de la prestation : facturation de 30% du montant TTC de la commande
- Annulation entre 9 et 5 jours avant le début de la prestation : facturation de 50% du montant TTC de la commande
- Annulation moins de 5 jours avant le début de la prestation : facturation de 70% du montant TTC de la commande

**Annulation d'une formation à l'initiative d'Ociensa Technologies**

Ociensa Technologies met tout en oeuvre pour que les formations ne soient ni reportées, ni annulées.

Cependant, en cas de force majeure, Ociensa Technologies se réserve le droit de reporter ou d'annuler un stage. Dans ce cas, le client peut soit reporter l'inscription à une autre session de son choix, soit annuler sa demande d'inscription. Ociensa Technologies ne peut être tenue responsable des coûts ou dommages conséquents à l'annulation du stage, ou à son report à une date ultérieure.

**Contestation**

En cas de litige, le tribunal de commerce de Paris sera seul compétent.